



**Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane Costantino
Direction des ressources humaines
Quartier Sainte Anne
84967 Le Pontet Cedex**

Lunel le 6 octobre 2008

Objet : Rémunérations de l'encadrement péage

Madame,

Depuis l'automne 2007, nous vous avons sollicitée à plusieurs reprises afin de marquer notre désaccord quant à la manière dont allait être traité l'encadrement péage suite à la mise en place de la convention n°80 relative à cette filière.

Nos craintes d'un écrasement des rémunérations de toute la chaîne péage se sont depuis confirmées, notamment au détriment des conducteurs et chefs de gare dont certains se voient rattraper, voire dépasser par des salariés sous leur responsabilité ! Ce n'est pas ainsi, convenez en, que l'on reconnaîtra leur sens de l'autonomie et de la responsabilité de manager de proximité !

Les remontées qu'a la CFDT sur ce sujet extrêmement sensible ne font que confirmer ce constat, et cela quand bien même si certaines régularisations avaient eu lieu, à la fin de l'année 2007, suite notamment à certaines de nos interventions. Tout n'est pas réglé, loin s'en faut.

Alors que les négociations salariales 2008 viennent de commencer, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les futures augmentations individuelles ne doivent en aucune manière servir à rattraper cette situation.

En d'autres termes, nous vous demandons d'examiner les situations qui existent ici ou là, dans la plupart des régions, et de prendre les mesures qui s'imposent pour reconnaître réellement les compétences de ces salariés. Ceci est contraire à l'esprit que la direction a voulu instaurer dans cette filière en positionnant et en responsabilisant ces salariés comme de vrais managers de terrain.

Confédération Française Démocratique du Travail

Syndicat Autoroutes et Ouvrages Routiers – Section Syndicale ASF

Floréal Pinos 340 rue de la cité d'Endrausse 34400 Lunel

04 67 71 04 86 – 06 80 70 82 10

<http://cfdtautoroutes.free.fr> Mel : cfdt.asf@wanadoo.fr

Pour que cette volonté forte soit entendue par ces salariés, il faut que les reconnaissances soient à la hauteur des messages délivrés par la direction générale. Aujourd'hui, force est de constater que ce n'est pas encore le cas.

En espérant que votre réponse sera à la hauteur des légitimes attentes de ces salariés, nous vous prions d'agréer, madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT

Floréal PINOS



Délégué Syndical central